

L'OPPBTP met à jour le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Sars-Cov-2 »

A la suite de la publication d'une nouvelle version du protocole Covid par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, applicable dès ce mercredi 30 juin, l'OPPBTP publie une mise à jour de son guide de préconisations de sécurité sanitaire. En effet, au vu des données sanitaires, de nouvelles étapes peuvent être franchies dans la reprise des activités tout en assurant la protection des salariés. La nouvelle version du guide intègre donc, en conformité avec les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique et de l'Etat, les modifications suivantes :

- **Grands déplacements** : Conformément aux consignes gouvernementales, il n'est plus nécessaire de fournir d'attestation pour le personnel en grand déplacement.
- **Moments de convivialité dans le cadre professionnel** : La jauge maximale de 25 personnes a été supprimée. Néanmoins, il est toujours recommandé que ces moments se tiennent en extérieur et dans le strict respect des gestes barrière.
- **Pauses repas** : Les préconisations concernant le nombre de personnes et la distance de 2 mètres entre les tables ont été supprimées. Une vigilance particulière doit cependant être respectée en raison de l'impossibilité du port du masque. Pour cela, il est recommandé de favoriser l'installation de parois fixes et amovibles afin d'assurer une séparation physique.
- **Transport** : Les modes de transport individuel ne sont plus à privilégier.
- **Bases vie et bungalows de chantier** : L'OPPBTP recommande d'entretenir, nettoyer et désinfecter fréquemment les fontaines à eau avec des produits adaptés et de respecter le renouvellement des bonbonnes. Il est également préconisé d'afficher les mesures barrières ainsi que des consignes pour éviter tout contact entre le robinet de la fontaine et le contenant individuel et de mettre du gel hydroalcoolique à disposition.

Le guide de préconisations sanitaires est disponible sur le site internet de preventionbtp.fr. Par ailleurs, les conseillers en prévention et les formateurs de l'OPPBTP sont toujours disponibles sur le terrain ainsi qu'à distance grâce au service [PréventionBTP En Direct](#). Une base de Questions/Réponses spécifiques sur la Covid-19 y est disponible.

A propos de l'OPPBTB

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises**, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTB - www.preventionbtp.fr !
Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr